

## Forte progression de l'Investissement Responsable en France

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) publie son panorama annuel de l'Investissement Responsable (IR) géré en France, conforme à la réglementation SFDR.

### Une croissance accélérée des encours IR

En 2024, l'Investissement Responsable a connu une nette accélération avec des encours, atteignant **2 701 Mds€**, soit une hausse de **+ 15,2 %** à périmètre constant, après une hausse de **+ 5,8 % en 2023** et de **+ 6,9 % en 2022**.

Ces chiffres en croissance montrent que les investisseurs européens gardent le cap et confirment leurs choix en matière d'investissement responsable.

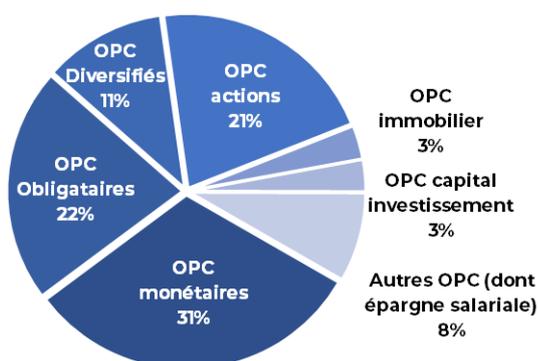
Dans le détail :

- Les encours **des fonds et mandats Article 8**, à **2 603 Mds€**, augmentent de **+ 15,9 %**
- Les encours **des fonds et mandats Article 9** à **98 Mds€**, augmentent de **+ 7,4 %**

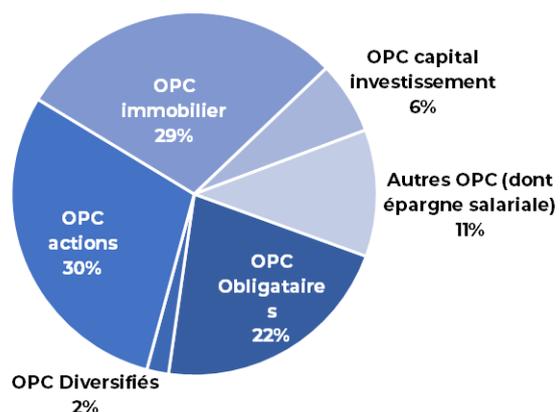
**59 % des encours** de fonds et mandats **gérés en France sont classifiés IR**.

### Répartition des encours des fonds IR selon la classification SFDR<sup>1</sup>

Fonds Article 8 / 1 552 Mds€



Fonds Article 9 / 95 Mds€



<sup>1</sup> Données à fin 2024



#### Contact Presse :

Delphine de Chaisemartin | 06 11 72 86 63 | [d.dechaisemartin@afg.asso.fr](mailto:d.dechaisemartin@afg.asso.fr)  
 Caroline Richard | 06 15 45 23 93 | [c.richard@afg.asso.fr](mailto:c.richard@afg.asso.fr)  
 41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00  
 Avenue des Arts 56 | 1000 Bruxelles



## Une dynamique portée par les fonds de droit français

Les fonds IR français jouent un rôle clé dans cette dynamique, avec 1 283 Mds€ d'encours IR, en hausse de +14,1 %, une croissance supérieure à celle des fonds de droit français (+9,8 %).

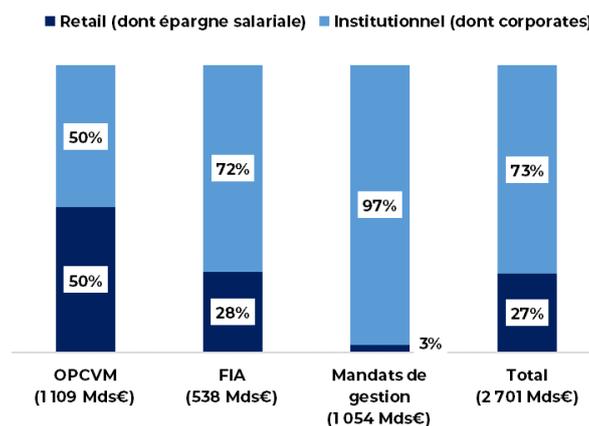
Aujourd'hui, 61 % des encours des fonds domiciliés en France sont classifiés Article 8 ou Article 9, avec des taux d'adoption de 81 % pour les OPCVM et 44 % pour les FIA.

## Un marché structuré entre clientèle privée et institutionnelle

L'investissement responsable attire majoritairement des investisseurs institutionnels, qui détiennent 73 % des encours IR (fonds et mandats), contre 27 % pour la clientèle privée.

Concernant les fonds IR gérés en France, 43 % des encours sont destinés aux investisseurs particuliers, notamment grâce à l'épargne salariale, l'épargne retraite et la diffusion des labels.

### Répartition des encours IR selon les types de clientèle<sup>2</sup>



## SFDR : un cadre réglementaire pour plus de transparence

Le règlement européen SFDR vise à harmoniser les pratiques de transparence en matière de durabilité des produits financiers. Il définit deux niveaux d'exigence :

- **Article 8** : produits promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales.
- **Article 9** : produits ayant un objectif d'investissement durable explicite.

Avec 59 % des encours classifiés Article 8 ou Article 9, la gestion d'actifs française réaffirme son engagement en faveur d'une finance plus responsable.



<sup>2</sup> Données à fin 2024



### Contact Presse :

Delphine de Chaisemartin | 06 11 72 86 63 | [d.dechaisemartin@afg.asso.fr](mailto:d.dechaisemartin@afg.asso.fr)  
 Caroline Richard | 06 15 45 23 93 | [c.richard@afg.asso.fr](mailto:c.richard@afg.asso.fr)  
 41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00  
 Avenue des Arts 56 | 1000 Bruxelles



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour l'avenir de notre pays. Elle regroupe **plus de 400 membres**, dont environ 330 sociétés de gestion, qui gèrent **90 % des encours sous gestion en France**. Le montant de ces encours s'élève à 5 000 milliards d'euros, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.

**Contact Presse :**

Delphine de Chaisemartin | 06 11 72 86 63 | [d.dechaisemartin@afg.asso.fr](mailto:d.dechaisemartin@afg.asso.fr)

Caroline Richard | 06 15 45 23 93 | [c.richard@afg.asso.fr](mailto:c.richard@afg.asso.fr)

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00

Avenue des Arts 56 | 1000 Bruxelles

